

Initiatives ministérielles

Les craintes que nous exprimions pendant la dernière campagne électorale au sujet des répercussions que pourrait avoir l'Accord de libre-échange se réalisent donc et pèsent sur les plus pauvres des Canadiens.

Nous n'avons pas affaire en l'occurrence, comme ma collègue de Mission—Coquitlam l'a fait remarquer, à une mesure économique. Comme les témoins l'ont montré très clairement aux audiences sur le projet de loi C-69, nous n'avons pas affaire à une mesure économique, mais à un engagement idéologique à réduire les fonds attribués à l'enseignement postsecondaire et aux services assurés aux plus pauvres dans notre société.

Avant de laisser cette question, je m'en voudrais de ne pas signaler que, même s'il s'agit de la troisième tentative de la part du gouvernement conservateur pour réduire les fonds distribués aux provinces aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire, les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont également réduit les fonds consacrés à ces fins et ont en fait lancé la plupart des mesures que le gouvernement conservateur poursuit à l'heure actuelle. Les deux partis partagent bien sûr la responsabilité des répercussions que ces compressions budgétaires ont eues sur des installations hospitalières maintenant surchargées et insuffisantes et sur des universités pleines à craquer et incapables de fournir l'enseignement nécessaire. Les témoins du monde universitaire—étudiants, professeurs et présidents d'université—ont signalé l'énorme danger que cela pourra avoir pour la capacité du Canada de soutenir plus tard la concurrence dans l'économie mondiale.

En terminant, je n'appuie certes pas les amendements, parce que ni moi ni mon parti ne souhaitons que la mesure soit adoptée. Comme je l'ai fait remarquer, il est bien clair qu'elle est extrêmement dangereuse et nocive tant pour la structure sociale que pour la structure économique du pays. J'en parle parce que, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement est tenu de négocier avec les provinces et de leur donner un préavis d'une année. Le gouvernement devrait certes être lié par ses propres règles et ses lois et ne devrait absolument pas se soustraire aux engagements qu'il a pris envers les provinces, engagements qu'il a fait inscrire dans les lois.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, j'interviens avec plaisir dans le débat sur cette mesure importante tant débattue à la Chambre et ailleurs.

Vous me pardonnerez de prêcher un peu pour ma paroisse et d'examiner les répercussions du projet de loi sur ma province, Terre-Neuve et le Labrador.

Il serait utile de rappeler certains faits afin que les députés et ceux qui suivent les délibérations à la télévision ou dans le harsard sachent exactement quel est le contexte.

À Terre-Neuve et au Labrador, les trois principaux véhicules de transferts sont le Régime d'assistance publique du Canada, le Financement des programmes établis et la péréquation. Par ces trois programmes, en 1989 et 1990, le gouvernement du Canada a transféré au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador environ 1,36 milliard de dollars. Comme l'a fait remarquer mon ami tout à l'heure, ces transferts représentent environ 46 p. 100 du budget provincial. Un dollar sur deux que dépense le gouvernement de Terre-Neuve, et du Labrador provient donc des cotisations payées par les contribuables au gouvernement du Canada. Cet argent n'est pas affecté à d'autres programmes fédéraux; il est versé au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, comme il se doit.

Il est important de s'arrêter à ce chiffre. Il est d'environ 1,36 milliard en 1989-1990 et il sera de 1,4 milliard l'année suivante. Il y a accroissement. L'année d'après, il sera de 1,47 milliard, ce qui représente une nouvelle hausse des fonds que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador peut consacrer à des programmes. L'accroissement, d'environ 4 p. 100, équivaut à peu près à l'inflation et dépasse, incidemment, celui des dépenses fédérales pour les programmes.

En dépit des tristes nouvelles sur les compressions effectuées ici et là, les paiements de transfert croissent effectivement plus que les dépenses fédérales pour les programmes.

J'ai dit que les paiements de transfert représentaient environ 46 p. 100 des recettes de Terre-Neuve et du Labrador. Dans des provinces comme l'Ontario, la proportion n'est que d'environ 20 p. 100. Les gens de Terre-Neuve et du Labrador reçoivent un montant de transfert per capita de presque 2 500 \$ par habitant et l'année prochaine, ce montant sera de 2 570 \$, tandis qu'en Ontario, il est d'environ 960 \$. Voilà le contexte. C'est la différence dont je parlais.

Voyons maintenant en détail certains des programmes. Rapidement d'abord, le RAPC. Le Régime d'assistance publique du Canada reste inchangé, en ce qui concerne ma province et celle de mon ami d'en face. Les coûts admissibles subis par les provinces seront remboursés à 50 p. 100 par le gouvernement du Canada, l'année prochaine et l'année d'après, comme ce fut le cas cette année et l'an dernier. Ce programme reste intact. Il est